

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Mme Saida Khalil, a déclaré le 14 décembre 2005, avoir cédé sur le marché de blocs, le 7 décembre 2005, 3.500 actions Dari Cospâte, au cours unitaire de 431 DH, franchissant à la baisse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Mme Saida Khalil détient 26.143 actions Dari Cospâte, soit 9,64% du capital de la société.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma